



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ALERTE DES MAIRES

Le Préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène suivant

CANICULE

pour les communes de la Charente.

Situation actuelle :

Un épisode de canicule précoce, intense pour la période, et relativement durable vient de commencer ce dimanche 18 juin 2017. Les températures maximales pourront atteindre 38°C sur le département.

Evolution prévue :

L'épisode de fortes chaleurs actuel perdure en s'intensifiant en début de semaine prochaine :

Lundi, après des minimales déjà comprises entre 17 et 21, localement 22°C, les températures de l'après-midi culmineront à localement à 38/39 °C sur le département.

Mardi, l'épisode se poursuit en s'étendant vers l'est. Les températures minimales sont comprises entre 20 et 24, les maximales entre 34 et 36 °C.

Mercredi, les températures minimales sont comprises entre 19 et 21, les maximales entre 35 et 38°C.

Pendant tout cet épisode, la chaleur restera difficilement supportable en raison d'une hausse du taux d'humidité ambiante.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site **www.meteo.fr** ■ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau : plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant ; environ 1,5 L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h – 21h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.sante.gouv.fr/>.

A Angoulême, le 18 JUIN 2017

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général,

Xavier Czerwinski